



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFECTURE DU NORD**

**INSTALLATIONS CLASSEES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

-----

**ARRETE PREFECTORAL PORTANT DESIGNATION DU PRESIDENT DU  
COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (C.L.I.C.)  
pour le site exploité par la société NITRO-BICKFORD EXPLOSIFS  
sur le territoire de la commune de FLINES-LES-RACHES**

**LE PREFET DE LA REGION NORD – PAS-DE-CALAIS  
PREFET DU NORD  
OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

-----

**VU** le Code de l'Environnement et notamment ses articles D.125-29 à D. 125-34 concernant les Comités Locaux d'Information et de Concertation ;

**VU** le Code du Travail et notamment ses articles L4523-1 et suivants ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 2 mars 2007 portant création du Comité Local d'Information et de Concertation ( CLIC) pour le site exploité par la société NITRO-BICKFORD EXPLOSIFS à FLINES-LES-RACHES ;

**VU** la proposition formulée lors de la réunion d'installation du 22 janvier 2009 par les membres du CLIC du site exploité par la société NITRO-BICKFORD EXPLOSIFS afin que Monsieur Daniel LEMAIRE, maire de FLINES-LES-RACHES, soit désigné pour présider ce comité ;

**SUR** la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord ;

**ARRETE :****ARTICLE 1 :**

Monsieur Daniel LEMAIRE, maire de FLINES-LES-RACHES, est nommé président du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) du site exploité par la société NITRO-BICKFORD à FLINES-LES-RACHES.

**ARTICLE 2: Recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 3 : Exécution**

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord et le Sous-Préfet de DOUAI sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et fera l'objet d'un affichage en mairie de FLINES-LES-RACHES pendant une durée d'un mois.

LILLE, le 25 FEV. 2009

Le Préfet  
Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général de la préfecture du Nord



Salvador PÉREZ